

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DU RHONE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2016/2607

Groupe scolaire Lumière - Extension et passage en self du restaurant, remplacement des fenêtres des écoles élémentaire et maternelle - 24 rue du Premier Film à Lyon 8e - Opération n° 08001001 - Lancement des études et des prestations préalables et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-1 - Programme n° 00006

Direction de la Construction

**Rapporteur :** Mme GAY Nicole

## SEANCE DU 16 DÉCEMBRE 2016

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 20 DECEMBRE 2016

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 5 DECEMBRE 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 20 DECEMBRE 2016

DELIBERATION AFFICHEE LE : 27 DECEMBRE 2016

**PRESIDENT** : M. COLLOMB Gérard

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME.

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : M. BERNARD (pouvoir à M. COULON), Mme FONDEUR (Pouvoir à Mme PALOMINO) M. HAVARD (pouvoir à M. GUILLAND), M. PHILIP (M. MALESKI), M. TETE (pouvoir à Mme BAUME)

**ABSENTS NON EXCUSES** : M. BRAILLARD, M. ROYER

2016/2607 - GROUPE SCOLAIRE LUMIERE - EXTENSION ET PASSAGE EN SELF DU RESTAURANT, REMPLACEMENT DES FENETRES DES ECOLES ELEMENTAIRE ET MATERNELLE - 24 RUE DU PREMIER FILM A LYON 8E - OPERATION N° 08001001 - LANCEMENT DES ETUDES ET DES PRESTATIONS PREALABLES ET AFFECTATION D'UNE PARTIE DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME N° 2015-1 - PROGRAMME N° 00006 (DIRECTION DE LA CONSTRUCTION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 17 novembre 2016 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2015/1195 du 9 juillet 2015, vous avez approuvé le vote du plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon qui comprend le projet « Groupe scolaire Lumière : extension restaurant et réfection cour ».

Par délibération n° 2016/2614 du 16 décembre 2016, vous avez approuvé l'actualisation des autorisations de programme dans le cadre de la gestion financière du plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon, dont celle n° 2015-1 «Aménagements Groupes Scolaires 2015-2020», programme n° 00006.

Le groupe scolaire Lumière comprend 12 classes élémentaires et 5 classes maternelles. La capacité du restaurant scolaire est insuffisante et ne permet pas l'accueil de l'ensemble des élèves, une partie de l'effectif étant délocalisée sur d'autres restaurants. Par ailleurs, le restaurant actuel ne répond pas aux normes d'hygiène.

Il est envisagé de réaliser des travaux de restructuration et d'extension du restaurant sur l'emprise du gymnase actuel afin de répondre aux normes d'hygiène, d'améliorer les conditions de travail et d'augmenter le nombre de repas servis en proposant l'installation d'un self accompagné d'une restructuration des locaux techniques et du personnel.

Le programme comprend les travaux suivants :

- Restaurant scolaire : aménagement d'un réfectoire pour les classes élémentaires avec mise en place d'un self, aménagement d'un réfectoire pour les classes maternelles, création d'une laverie, d'un office, d'un bureau économat, de vestiaires et sanitaires pour le personnel, d'un local de rangement et d'entretien.

- Salle d'évolution : elle sera créée en R+1 du bâtiment restaurant en lieu et place de 2 classes, avec la mise en accessibilité de ce bâtiment.

- Remplacement des menuiseries sur le bâtiment central ainsi que sur les façades se situant côté cour des bâtiments maternelle et élémentaire.

Les études et prestations préalables de cette opération, estimées à 250 000 € TTC, sont à financer par affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-1 «Aménagements Groupes Scolaires 2015-2020», programme n° 00006.

Le montant global de l'opération est aujourd'hui estimé à 2 280 000 €TTC (valeur décembre 2015) y compris le mobilier pour un montant de 60 000 €TTC. Ce montant sera précisé par les études de maîtrise d'œuvre à venir au stade APD (avant-projet définitif).

Les marchés de maîtrise d'œuvre et autres marchés d'études, de travaux, de coordonnateur SPS, de contrôleur technique, seront attribués en application des dispositions de la réglementation en vigueur relative aux marchés publics.

Vu les délibérations n° 2015/1195 du 9 juillet 2015 et n° 2016/2614 du 16 décembre 2016 ;

Vu l'avis du Conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement ;

Où l'avis de la commission Immobilier, Bâtiments ;

### **DELIBERE**

1 - Le lancement des études et des prestations préalables de l'opération n°08001001 «Groupe scolaire Lumière - Extension et passage en self du restaurant, remplacement des fenêtres des écoles élémentaire et maternelle», est approuvé. Ces études et prestations préalables seront financées par affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-1 «Aménagements Groupes Scolaires 2015-2020», programme n° 00006.

2 – M. le Maire est autorisé à déposer le permis de construire ou de démolir, ou la déclaration de travaux afférents.

3 – Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, la dépense en résultant sera financée à partir des crédits de paiements inscrits ou à inscrire au budget de la Ville de Lyon – programme n° 00006, AP n° 2015-1, opération n° 08001001 et imputée aux chapitres 20, 21, 23 et autres, fonction 211, 212, 251 et autres, selon la décomposition de l'échéancier prévisionnel suivant, susceptible de variations, compte tenu des aléas de chantier ou autres pouvant survenir :

- 2016 : 20 000 €;
- 2017 : 80 000 €;
- 2018 : 80 000 €;
- 2019 : 60 000 €;
- 2020 : 10 000 €

4 – Pour la mise en œuvre de cette opération, M. le Maire est autorisé à solliciter toutes participations financières potentielles, en particulier toutes subventions y compris le FEDER, le FSE ou tout autre fonds européen, auprès des partenaires concernés. A cet effet, il signera tout document afférent à l'attribution et à l'encaissement des recettes.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

Nicole GAY